LETTRE

D'UN AVIGNONOIS

A UN DE SES AMIS.

Les troubles d'Avignon m'ont déterminé à venir à Paris, au sein de la famille de mon épouse, et vous pensez bien que toutes les fois que j'apprends qu'il doit se traiter à l'assemblée quelque chose de relatif à mon pays, j'y vole à l'instant. J'ai été témoin de la lâcheté et de la scélératesse de *Rovère*, qui y est venu débiter des colomnies contre l'*Abbé Mulot*, *absent*. J'ai été surpris que d'après un rapport *fait sans que le rapporteur eût eu sous les yeux aucune pièce à la décharge du médiateur*, l'assemblée ait *mandé* celui-ci *à la barre*. J'ai entendu le compte qu'à rendu M. Mulot, et qui m'a paru satisfaisant. Je n'attendois plus, enfin, que le second rapport du comité. Lorsque je su que *Rovère* devoit se présenter encore, la réception qu'il éprouva me fit un certain plai ir, et j'augurai que puisqu'il ne pouvoit obtenir les honneurs de la séance,

l'assemblée commençoit à sentir qu'elle ne devoit plus écouter, et encore moins honorer ce calomniateur ou ses complices. L'accueil que l'on fit au chef d'émeute de Saint-Malo, qui fut trop heureux de se retirer honteusement, lorsqu'échappé des prisons, et venant dénoncer la municipalité, qui l'y avoit fait enfermer, il s'attendoit aux honneurs de la séance, me confirma dans cette idée. Mais quelle fut ma surprise ! lorsque l'on vint me dire que *Duprat*, *cadet*, ce grand moteur des troubles de ma patrie, devoit être admis le soir à la barre. J'allai guetter une place, la garder constamment, et j'entrai. L'impudent parut. Je jouissois de quelque plaisir, en voyant qu'on ne vouloit pas l'entendre; mais mon plaisir s'évanouit, quand sur la demande que fit le trop bon M. *Mulot*, qu'il fut entendu, on remit en effet à dimanche prochain à l'entendre. Cette générosité de M. *Mulot*, à l'égard de son calomniateur, montre bien le mépris qu'il fait, et de sa personne et de ses écrits; mais je pense qu'il n'eût pas dû être si généreux; car si Duprat vomit des calomnies contre d'autres que contre lui, il aura été cause en partie de cette espèce de diffamation qu'éprouveroit la personne calomniée. J'ai cependant une espérance, c'est qu'on ne le croira



pas. Cet homme est accusé, est cherché pour être arrêté ; et dès-lors ce qu'il peut dire est suspect, sur-tout s'il parle contre ceux qui le poursuivent au nom de la loi. J'espère encore que l'assemblée ne se déshonorera pas en accordant les honneurs de la séance à ce complice des assassins d'Avignon, que l'on vient de découvrir avoir entretenu, dans ces derniers momens , une correspondance secrète avec le *gazetier Tournal*, et qui est l'ami, le protecteur le défenseur de *Jourdan*, de ce *Jourdan* qui, condamné en 1773 à être rompu vif, à Valence, pour assassinats commis en faisant la contrebande, et ayant échappé au supplice par argent, n'échappera peut-être pas cette fois, à la peine que lui méritent et les assassinats qu'il vient de commettre, et ceux dont il a fait souiller l'enfance du jeune *Lécuyer*, dont il conduisoit la main. Non, *Duprat cadet* qui, arrivé à Avignon le 17 octobre matin, a vu le sang des victimes immolées la nuit précédente, qui, loin de fuir du milieu de ses criminels amis, leur a applaudi, et est devenu le complice des meurtres commis après son arrivée, ce monstre ne sauroit être écouté par l'assemblée des représentans du peuple François, qui mettront enfin une différence entre les pétitions des citoyens et les dénon-

ciations arbitraires, et sur-tout on ne le verra pas invité à la séance, par ceux qui, après une justification noble, énergique et suffisante, invitèrent l'abbé Mulot à se retirer.

Agricol B....
